

long à M. Courrier; ensuite et par la limite Sud de ce pré, on va prendre à gauche le  
chemin de la fougère au petit Marchais, puis à droite, dans ce dernier, côté de la Prairie /  
de chez Montet au hameau De ce nom, après avoir passé dans ce chemin à gauche d'une  
très grande vigne au dit hameau Courrier, on va par le Côté Ouest de cette vigne et par le  
bout d'une terre au même pré prendre à droite le chemin de chez Coutelis à la fougère.  
parvenu à l'angle Sud-Ouest d'un pré à la veuve Plantier Goyard, on suit d'abord  
le Côté qui ferme le Côté du pré, puis la baie qu'il borde au Nord-Ouest puis que  
celui de M<sup>r</sup>. Lambert, et une partie d'un autre pré à M<sup>r</sup>. Courrier; enfin, tournant  
à gauche, à partir de cette baie, on suit, en ligne droite, la limite Sud-Ouest d'une  
terre à ce dernier jusqu'à la pointe de cette terre au bord du chemin de St. Germain  
Vestillat.

B 12 Prairie De chez Montet, au nord, le chemin de St. Germain à Vestillat jusqu'à pont noir. — à l'Est, le lit  
du ruisseau de la Goyenne (sa majeure partie limite de St. Paul), jusqu'à sa rencontre à  
Droite du Côté Sud d'un grand terrain à M<sup>r</sup>. Rousselot. De là et par ce côté de prairie,  
on va gagner & prendre à droite un Côté Ouest, pour tourner par celui Sud d'un pré  
long et étroit au Jean Lorrain, aboutissant au Canal Du petit Marchais; ensuite, on  
remonte un peu à droite le cours du canal pour aller prendre à gauche le Côté Sud du  
pré de M<sup>r</sup>. Baschet, parvenu ainsi au chemin du petit Marchais à la fougère, on suit  
celui-ci vers l'ouest jusqu'à l'angle Nord-Ouest d'un petit pré aux herbes clavées.  
enfin, en passant devant neuf ou dix autres, l'un à Jean Potin, l'autre  
à Jules Potin, puis dans la limite Nord d'un quatrième aux dits herbes clavées,  
on revient au Côté Sud du Canal Du petit Marchais, dont on remonte le cours jusqu'au chemin  
de St. Germain à Vestillat.

B 13 Bois de la Prairie, à l'Est, et à partir d'une partie de ce pré au Jean Potin (point partiel  
de chez Montet). Ensuite, dit petit bois de la Goyenne limite de la Commune de St. Paul, au Sud, la  
sortie du chemin de Nivelles au petit Marchais comprises entre ce ruisseau et  
l'éboulement des Bois, jusqu'à la limite au Sud-Ouest jusqu'à la partie du canal  
de petit marchais jusqu'au Côté Nord du chemin de chez François Dumoulin, après  
avoir laissé à droite une partie de Commune au dit Village. De ce point on remonte  
le cours du canal du petit Marchais pour le quitter à droite du pré de M<sup>r</sup>. Baschet  
en suivant le Côté Nord de ce pré; enfin, par le Côté Est de ce même pré, on  
va prendre à gauche le Côté Nord d'une terre au dit Jean Potin jusqu'à l'extrémité  
de cette ligne, puis en remontant le cours d'un autre éboulement, on revient à l'île D'igné  
en tête de cet article.

B 14 Petit Marchais. à l'ouest, le chemin de colombier chez François Dumoulin; — au nord, le chemin de  
chez François Dumoulin avec Bois de la Prairie de chez Montet, mais seulement jusqu'au  
canal du petit Marchais; alors, tournant à droite, par ce canal et jusqu'à l'extinct à  
gauche, on va prendre l'éboulement des Bois qui passe au bout d'une terre à Jean  
Lorrain et baigne au Levant la terre de M<sup>r</sup>. Rousselot & le pré de M<sup>r</sup>. Degaudin.  
— au Sud, le chemin de Pisse-Loubé au petit Marchais jusqu'à celui de colombier  
chez François Dumoulin; à la pointe d'un aircou appartenant au dit Gérard  
de Gaulle.